

## Jean-Baptiste André Godin à Achille Périn, 23 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 2 p. (413r, 414v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Achille Périn, 23 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50803>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Périn, Achille](#)

Lieu de destination Port-le-Grand (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin informe Périn qu'il va prendre des renseignements sur lui. Il lui demande s'il pense avoir les aptitudes à diriger un cours élémentaire ou un cours moyen selon les directives du dernier décret du gouvernement, bien qu'il ne soit pas élève des écoles normales. Il l'informe que les classes des écoles du Familistère sont mixtes et l'avise que les écoles du Familistère sont libres et que par conséquent l'engagement décennal ne peut s'y accomplir. Il lui demande s'il est libéré du service militaire.

Notes Sur le « dernier décret du gouvernement » relatif à l'enseignement primaire : règlement d'organisation pédagogique des écoles primaires publiques du 27 juillet 1882 (voir en ligne :

<https://www.samuelhuet.com/paid/41-textes-officiels/941-io-ferry-ecoles-primaires-publiques.html>, consulté le 17 août 2023).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Éducation, Emploi](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Juin 23 p<sup>o</sup> 37.

Monsieur Félix,

Je vous ai entouché des  
enseignements qui me  
sont nécessaires concernant  
votre déceptice demande  
d'emploi. En attendant  
le résultat de ma déci-  
sion vous sentez en  
état, bien que vous me  
soyez pas élève des écoles  
nationales, de bien diriger  
cet un cours élémentaire  
soit un cours moyen  
et enseignement théorique

embrassant les matières  
indiquées par le document  
destiné au gouvernement?  
Ce cours comprendrait  
15 élèves environ.

Chaque cours est mixte  
et est à dire composé  
de filles et de garçons.

Il est de votre intérêt  
même de me faire charger  
de l'un de ces cours que  
si vous pourrez le faire  
parfaitement.

Les écoles de Famille  
sont bâties, l'enga-  
gement décreté ne peut

par conséquent s'y  
accomplice. Je suppose  
que que mai été  
libré du service milita-  
taire ?

Heuille agréer.  
- Monsieur, mes amitiés